



Monsieur Édouard PHILIPPE  
Premier ministre  
Hôtel de Matignon  
57 rue de Varenne  
75700 Paris SP 07

Paris, le 6 mai 2020

Monsieur le Premier ministre,

Depuis le début de la crise sanitaire et en dépit de conditions d'exploitation des réseaux de transport public rendues très difficiles par le confinement, les autorités organisatrices de la mobilité tant locales que régionales ont assuré, en moyenne, un niveau de service de l'ordre de 30 % de l'offre nominale. Dans un courrier du 3 avril dernier, les associations d'élus - AdCF, AMF, France urbaine, GART et Régions de France - vous ont alerté sur les risques financiers que courent les autorités organisatrices de la mobilité du fait de cette crise.

Aujourd'hui et alors que nous sommes à quelques jours de la date fixée par le Gouvernement pour le début du déconfinement, nous souhaitons attirer votre attention sur les conditions de son succès et l'impact des premières décisions gouvernementales prises qui ont, d'ailleurs, fait l'objet d'un courrier des opérateurs en date du 30 avril 2020.

Comme vous l'avez indiqué dans votre discours du 28 avril dernier, « Les transports urbains sont clé pour la reprise économique, mais le respect de la distanciation physique et des gestes barrière y est particulièrement difficile ».

Vous avez confirmé l'obligation du port du masque dans les transports publics ainsi que le maintien d'une indispensable distanciation physique dans les transports impliquant la condamnation d'un siège sur deux dans les véhicules et la limitation des flux dans les stations notamment. Ces mesures ne seront pas faciles à appliquer pour les AOM et les opérateurs. À titre d'exemple, le déconfinement étant entré en vigueur aujourd'hui dans la Principauté de Monaco, la région PACA-Sud a réouvert la ligne de train du quotidien Nice-Monaco ce matin. Bien sûr, elle y a fait appliquer les consignes mentionnées ci-dessus. Ce test grandeur nature nous offre ainsi une vision de la situation qui pourrait être celle de notre pays à partir de lundi prochain. La ligne en question qui connaissait, avant la crise, une fréquentation journalière de 50.000 voyageurs a redémarré avec une fréquentation de 25 % de la valeur antérieure.

.../...

.../...

Il faut noter que seuls 50 % des voyageurs, qui se sont présentés à la gare de Nice Ville ce matin, disposaient d'un masque tandis que le maintien strict des mesures barrières a provoqué une file d'attente de 250 mètres à l'extérieur de la gare.

Les AOM locales et régionales sont totalement convaincues de la nécessité du port du masque de protection et du respect de la distanciation physique dans les transports publics même si cette dernière est difficile à mettre en œuvre pour les réseaux de transport. Ces deux conditions garantissent la sécurité des voyageurs. Les AOM sont d'ailleurs parfaitement conscientes de l'intérêt de garantir un niveau de respect sanitaire le plus élevé possible pour retrouver la confiance des usagers dans l'utilisation des transports publics.

Dans ce contexte, l'attractivité des transports publics devra nécessairement être promue dans les mois à venir pour éviter un report massif des Français vers l'usage privatif de la voiture individuelle. Ce serait une catastrophe à l'heure de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique. Cela anéantirait tout l'effort consenti jusqu'à présent par les AOM en matière de politiques de mobilité menées en faveur du report modal.

Toutefois, les AOM sont inquiètes que le déconfinement soit, tant pour elles-mêmes que pour leurs opérateurs, associé à une obligation de résultat. Comme le confirme l'exemple de la ligne Nice-Monaco, cette obligation ne serait ni réaliste, ni réalisable. Seul le concours de la force publique, dont le rôle est de permettre l'application des décisions prises par le Gouvernement serait de nature à permettre d'atteindre l'objectif assigné.

Par ailleurs, vous avez annoncé l'objectif de retrouver, le plus rapidement possible, l'offre qui existait avant la crise tout en limitant la demande grâce à la poursuite du télétravail, à l'étalement des horaires d'ouverture et de fermeture des lieux d'activité des salariés et à l'utilisation massive des modes doux. Nous sommes tout à fait en phase avec cet objectif et les actions à mettre en place localement. Seulement, ils supposent que l'État décide d'une obligation de concertation entre les AOM et différents acteurs, non seulement de l'Éducation Nationale, mais aussi les employeurs publics et privés. De plus, il est nécessaire que les forces de police nationale et de gendarmerie soient totalement mobilisées pour aider à la gestion des flux de voyageurs, au contrôle du respect des gestes barrières et des mesures sanitaires (obligation du port du masque, distanciation...).

En ce qui concerne le décret, qui devrait être publié cette semaine et qui révisera celui du 23 mars 2020 fixant les conditions du déconfinement dans les transports, au vu des réalités du terrain, il ne nous apparaît ni nécessaire, ni souhaitable que soient introduites des dispositions entraînant, de fait, le blocage des transports publics.

Monsieur le Premier ministre, vous avez, à juste titre, appelé à une concertation dans chaque région et dans chaque territoire, entre autorités organisatrices et opérateurs, pour arrêter les conditions de mise en œuvre des objectifs de déconfinement. C'est à ce niveau local que les décisions pragmatiques seront pertinentes et adaptées au contexte particulier. Elles peuvent fortement différer d'une agglomération à l'autre.

Le mode progressif du déconfinement devrait rendre, dans de nombreux réseaux, le respect de la distanciation physique naturellement réalisable du fait de la faible affluence. Il pourrait donc, à l'expérience, être contre-productif d'imposer des mesures dimensionnées sur la base des situations les plus critiques.

De même, en donnant une base réglementaire à des dispositions qui risquent de ne pas pouvoir être parfaitement mises en œuvre du fait de leurs difficultés d'application opérationnelle le risque serait

.../...

.../...

grand d'exposer les pouvoirs publics les opérateurs, voire les AOM et leurs élus, à de nombreux contentieux juridiques ce qui n'est pas précisément le but recherché. Une obligation de résultat ne peut en aucun cas être mise à la charge des AOM ou de leurs opérateurs de transport. Nous avons une attente forte d'une clarification des rôles respectifs de l'État et des AOM sur ces questions.

Enfin, toute décision politique est d'autant mieux acceptée qu'elle est lisible et cohérente. Nos concitoyens ne comprendraient pas que les mesures de distanciation physique soient appliquées avec rigueur dans les transports du quotidien alors que les usagers des transports aériens n'auraient pas, quant à eux, à respecter les mêmes règles, notamment en ce qui concerne la non-utilisation d'un siège sur deux.

Vous réitérant le plein engagement des AOM pour le succès du déconfinement dans les transports publics et restant à votre disposition pour échanger avec vous sur ce sujet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.



Jean-Luc RIGAUT  
Président de l'AdCF

François BAROIN  
Président de l'AMF

Jean-Luc MOUDENC  
Président de France  
Urbaine

Louis NEGRE  
Président du GART